

Toute l'équipe municipale vous souhaite  
d'excellentes fêtes de fin d'année !

# BONNE ANNÉE 2021



# MUNICIPAL

L'édito du maire p.2  
Vie locale p.2-3  
Services p.3-4  
Actualités p.6  
Civisme p.7  
Urbanisme p.7  
Dernières nouvelles p.8

# JOURNAL

## L'édito du maire



Chères Orvilleroises  
et chers Orvillerois,

Ce dernier trimestre 2020 aura été marqué par des nouvelles bien sombres, le département des Yvelines classé en zone rouge dans le cadre de la crise sanitaire, le couvre-feu, puis un nouveau confinement. Les français projetés dans une violence indescriptible se trouvent placés au niveau 3 du plan Vigipirate - urgence attentat. Ceci n'est pas sans attiser le climat anxigène déjà présent, avec bien des frustrations, et de nouvelles atteintes à notre liberté ; nous espérons bien sûr que tous ces efforts paieront. Par ailleurs, ces événements ont des effets collatéraux auxquels nous devons encore faire face. Les agents des trois versants de la fonction publique sont toujours très sollicités, nos soignants encore bien éprouvés.

Chaque membre de la nouvelle équipe municipale s'investit dans ses nouvelles fonctions, en pleine crise sanitaire ; celle-ci perdure depuis notre arrivée aux

affaires communales en juin 2020. Toutefois, force est de constater que la municipalité manifeste sa volonté d'agir pour le bien-être de tous. Quelques soient les freins, ceci n'entache pas notre motivation, notre solidarité, notre capacité à agir. Vous trouverez au fil des pages un certain nombre de nos actions ; même si certains projets peuvent être retardés par les priorités du moment, nous nous employons à poursuivre notre programme.

Aujourd'hui, à l'heure des fêtes de fin d'année, n'oublions pas non plus de nous ressourcer et de retrouver en nos coutumes populaires le plaisir de partager, dans le respect des règles sanitaires. Voici quelques mots empruntés à un auteur contemporain, dont je vous laisse le soin de deviner le nom : « Il suffit d'une minuscule graine d'espoir pour planter tout un champ de bonheur... et d'un peu plus de patience pour lui laisser le temps de pousser. »

Les peintures présentes sur la « UNE » du journal, ont été réalisées par Céline FERNANDEZ, décoratrice de peintures sur vitrines. Vous pouvez les retrouver sur les vitres de la mairie et celles de la cantine scolaire. Les objets décoratifs de Noël ont été réalisés par les enfants de la garderie sous l'égide des animatrices.

Passez de bonnes fêtes de fin d'année, avec l'espoir pour tous que l'année 2021 soit porteuse de bien meilleures nouvelles et de belles réalisations !

Bien à vous

MARIE FLIS, votre maire

## Vie locale de la commune



### La garderie

La garderie d'Orvilliers est un service organisé par la mairie, ouverte de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h, au sein de notre salle polyvalente, encadrée par deux animatrices. Il s'agit d'agents territoriaux sous l'égide du maire. C'est avec beaucoup d'attention et de soin que Fanny et Anaïs, remplacée ce jour par Marine pour congé maternité, accueillent vos enfants et concoquent avec eux de jolis petits objets, décoorent la salle de la garderie lors des fêtes d'Halloween, de Noël, de Pâques ; tous ces petits événements traditionnels font la joie des enfants et ravissent aussi les parents. Pour les remercier de leurs attentions et du plaisir qu'elles ont à créer pour les enfants d'Orvilliers, nous tenions simplement à ce petit coup de projecteur sur leur travail.

Le service de la garderie est un service payant pour lequel une inscription est obligatoire. Il fait l'objet d'un règlement intérieur qui doit être accepté par le ou les responsables légaux de l'enfant, et signé pour valider l'inscription. Le service périscolaire est placé sous la responsabilité de madame le maire, chef de toute l'administration communale. Monsieur Xavier MAROT, premier adjoint est

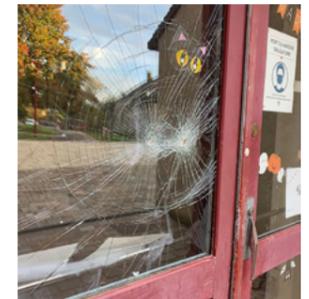
aussi en charge des services scolaires et périscolaires. Voici quelques décorations que nos agents concoquent à chaque événement. Les enfants ont vraiment beaucoup de plaisir à les reproduire. Ceci n'est qu'un petit aperçu. La garderie qui désormais est située dans la salle polyvalente, dite de fêtes, permet aussi de respecter, par son espace, les règles sanitaires, liées à nos obligations en pleine crise sanitaire.



## Entretien communal

### ÉLAGAGE

Nous avons procédé à l'élagage indispensable des arbres menant à la mairie. Certes, dans un premier temps, le dénuement qu'il provoque surprend, mais l'enlèvement des branches mortes permet de donner plus de sécurité et de confort, de respecter les règles de bon voisinage. Il limite aussi le ramassage inexorable des feuilles en automne. Un de nos arbres également a chu dans le parc, nous l'avons donc immédiatement retiré.



### ASSAINISSEMENT

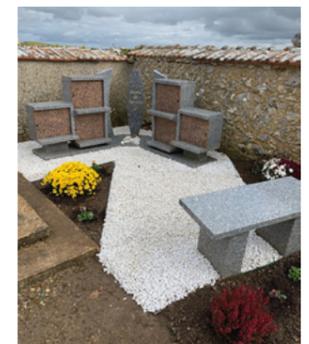
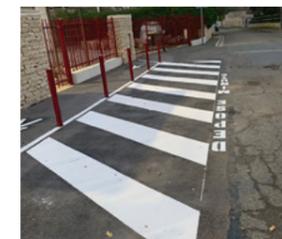
Chemin de la Cure : le procès-verbal de réception n'a pu être signé, suite aux réserves que nous avons émises ; la réception est reportée en décembre avec la conformité d'installation de branchements de trois particuliers.

### CIMETIERE

Après constat des manquements et obligations, nous procédons à la remise en état du plan, le relevé des parcelles, des tombes en péril. Nous réhabilitons certains espaces, mise en place de bancs, avec fleurissement selon les saisons. Il était prévu à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre de s'y rendre, pour que les enfants y déposent des fleurs sur les tombes des anciens combattants mais ce déplacement, suite au confinement, n'a pas été rendu possible. Un mat est installé pour hisser les couleurs lors des cérémonies. Bravo aux agents techniques communaux qui se sont investis dans ce projet de réhabilitation du columbarium et jardin du souvenir.

### ÉCOLE :

Cette signalisation du parking de l'école faisait l'objet du marché public et nous avons fait exécuter la clause. Le portail a été posé. Deux bancs ont été installés à l'école. Compte tenu de la sécurité, et des dégradations à la salle des fêtes, du niveau 3 du plan Vigipirate, par arrêté du maire, le parking de l'école est fermé le week-end, jours fériés, vacances scolaires.



Avant

Après

### SERVICES TECHNIQUES :

La vente du tracteur a permis l'achat d'un utilitaire pour la mairie indispensable aux actions d'entretien pour nos agents techniques ; la vitre dégradée pour tentative d'effraction a été immédiatement remplacée, ainsi que celle de la maternelle brisée depuis des mois.

## Le Conseil municipal des enfants, qu'est ce que c'est ?

La nouvelle équipe municipale d'Orvilliers avait inscrit dans son programme cette nouvelle structure, composée de neuf jeunes élus (un élu par année d'âge, du CP à la troisième) pour un an, ils travailleront avec Madame FLIS, Maire d'Orvilliers et les membres élus de la commission C.M.E. du conseil municipal, Mesdames JOSSE, GUILLEMIN-PRESTEL et Monsieur MAROT, sur des projets particuliers pour Orvilliers.

Le conseil municipal enfants (C.M.E.) est un espace d'expression et d'écoute de la jeunesse. Il offre aux jeunes la possibilité de s'impliquer dans la vie de la collectivité.

- Dépôt de candidatures du 2 au 9 décembre 2020 en mairie.
- Adresse mail : orvilliers.cme@gmail.com



Rejoins le Conseil Municipal des enfants d'Orvilliers Du CP à la 3<sup>e</sup>

Élections le mercredi 16 décembre 2020 en mairie de 15h à 17h

## Un grand merci à

**Madame Catherine TERRIOUX**, infirmière libérale, a exercé des années à Orvilliers, avec dévotion, professionnalisme et bonne humeur. Aujourd'hui, l'heure d'une retraite bien méritée a sonné ! La gentillesse, la compétence de « notre » infirmière nous ont tous permis de l'apprécier, au point même que, lorsqu'il s'agissait d'une prise de sang, d'une piqure nous lui prêtions sans trembler nos bras. Au-delà du métier, Madame TERRIOUX a été à l'écoute de nombre d'entre nous ; nous étions enclins avec confiance à lui confier nos petits, voire grands bobos. Elle a vu grandir beaucoup d'entre vous, elle a vu partir certains d'entre nous. **Merci chère Catherine**, et à très bientôt. Elle passe le relais à sa **remplaçante Madame Emilie DURAND** qui exercera au même lieu à Orvilliers dès le 1er janvier 2021. Nous lui souhaitons la bienvenue, notre meilleur accueil et lui confions d'ores et déjà nos soins en toute sérénité..

# Actualité nationale

## Spécial crise économique Covid-19

**MESURES DE SOUTIEN** (annonce gouvernementale du 26 novembre 2020)

### FONDS DE SOLIDARITÉ

Le prolongement des mesures de restriction jusqu'à mi-décembre, pour certains, ou jusqu'au 20 janvier pour d'autres – notamment les bars, restaurants ou salles de sport – est une très mauvaise nouvelle pour ces entreprises déjà fortement affectées par la première « vague ». Le gouvernement souhaite ce fonds de solidarité

afin de soutenir les secteurs les plus exposés à la crise, en y intégrant les entreprises de taille intermédiaire ».

Cette évolution consiste en un « droit d'option » qui est laissé aux entreprises entre deux aides possibles : une aide de dix mille euros ou une indemnisation calculée en pourcentage du chiffre d'affaires.

La fermeture administrative est encore maintenue pour les restaurants, bars, discothèques, salles de sport et quelle que soit la taille des entreprises, elles pourront à partir du 1er décembre choisir entre l'aide de dix mille euros et « une indemnisation de 20 % du chiffre d'affaires mensuel réalisé à la même période de l'année précédente ».

D'autres entreprises sont très affectées dans le domaine du tourisme, (hôtels, traiteurs, événementiel, etc), elles peuvent accéder au fonds de solidarité dès lors qu'elles perdent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires. Elles peuvent aussi choisir entre l'aide de dix mille euros et une indemnisation, fixée à 15 % de leur chiffre d'affaires de la même période de l'année précédente, voire 20 % si leurs pertes dépassent les 70 % de chiffre d'affaires. « garantie de ressources » pour les précaires : saisonniers, extras, intérimaires... frappés de plein fouet par cette crise égale.

Pour en bénéficier, il faut cumuler deux conditions : avoir travaillé « au moins 60 % du temps » en 2019 et gagner actuellement moins de 900 euros par mois ; ce qui permettrait de compléter les revenus de ces personnes pour atteindre les 900 euros par mois : un salarié qui toucherait 600 euros en décembre, que ce soit en salaire ou en allocations, percevra un complément de 300 euros de l'État. Cette « garantie de ressources » s'appliquera jusqu'au mois de février.

## NOUVELLES MESURES POUR LES JEUNES FACE AU RISQUE ACCENTUÉ DE PRÉCARITÉ.

Deux mesures apparaissent :

la création, prise en charge par l'État, de 20 000 jobs étudiants, dont la mission sera de venir en soutien aux étudiants décrocheurs. Il s'agit de tutorat, sous forme de contrats de 10 heures par semaine pendant quatre mois. Le ministère de l'Enseignement supérieur indique que leur mission sera « d'accompagner leurs pairs de première et deuxième année dans leurs études (aide à la recherche documentaire, aide à la réalisation des TD, appropriation de l'espace numérique de travail, etc.), mais aussi de jouer un rôle d'interface avec les enseignants et l'ensemble des services à la disposition des étudiants (sociaux, santé, numérique, scolarité, etc). Cette mesure représentera une dépense de 50 millions d'euros pour l'État ;

la deuxième mesure : le budget alloué aux Crous pour verser des aides d'urgence à des étudiants précaires va être « doublé pendant la période de crise », de façon à aider « 45 000 jeunes supplémentaires ». Cela représentera un coût de 56 millions d'euros pour l'État.

Enfin, le Premier ministre a annoncé le doublement du nombre de bénéficiaires de la Garantie jeunes pour l'an prochain – ils passeront de 100 000 à 200 000 jeunes. Il s'agit de contrats signés entre les jeunes (16-25 ans) et les missions locales pour les accompagner vers l'emploi ou la formation.

## la compétence déchets

La lutte contre les dépôts sauvages : un fléau pour nos communes. Depuis le 1er janvier 2017, la CC Pays Houdanais a la compétence obligatoire « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » sur les communes membres de son territoire.



## AGEC, qu'est-ce ?

Entendez par là, la loi ANTI GASPILLAGE et pour l'ECONOMIE CIRCULAIRE.

La direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (Driea) Ile-de-France publie un guide sur les sanctions administratives et constats pénaux à l'usage des communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ayant la compétence déchets. Ce document vise les dépôts sauvages, ce qui a été notamment introduit dans la loi anti-gaspillage et pour l'économie circulaire (Agec) de février 2020.

S'agissant des nouveaux pouvoirs des maires, la loi permet notamment le recours à la vidéosurveillance pour constater les infractions. Elle autorise aussi l'accès aux informations sur l'immatriculation des véhicules pour identifier les auteurs. En matière de sanction la loi Agec permet d'instituer une amende forfaitaire de 1 500 euros, ainsi qu'une amende administrative de 15 000 euros au moment de la mise en demeure.

# Actualités



## Commémoration du 11 novembre



Comme vous avez pu le constater, cette commémoration s'est réalisée en petit comité eu égard les obligations imposées aux maires dans le cadre de la crise sanitaire. Madame le maire, accompagnée d'un nombre restreint d'élus, a rendu hommage en déposant une gerbe de fleurs, et dans le cadre du protocole a lu la lettre transmise par la Préfecture.

### Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix Hommage à tous les « Morts pour la France »

Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants a délivré un courrier que madame le maire a lu lors de la cérémonie.



## Joyeuses fêtes !



Le conseil municipal a délibéré favorablement pour participer au traditionnel spectacle de Noël destiné aux enfants de l'école. Les derniers événements relatifs non seulement à la crise sanitaire mais également à la décision du gouvernement de nous placer en alerte niveau 3 du plan Vigipirate, ne permet pas les rassemblements festifs, ni l'ouverture des salles des fêtes ou polyvalentes.

Néanmoins, au-delà de toutes nos problématiques, nous ne pouvons oublier nos traditions, et surtout pas les moments de joie à l'occasion des fêtes de fin d'année, les attentions à ceux que nous aimons, aux plus fragiles, à nos aînés, à nos écoliers. L'équipe municipale a ainsi décidé d'offrir à nos enfants de jolis livres, et une petite surprise.

Ne pouvant accueillir nos aînés dans le cadre d'un traditionnel repas festif, l'équipe municipale leur a réservé un joli panier gourmand. Les élus ont le plaisir de leur remettre celui-ci à leur domicile.

# Le saviez vous ?



## D'hier à aujourd'hui, notre patrimoine

Nous passons devant quotidiennement, sans toujours la regarder. Pourtant, l'église d'Orvilliers ne manque pas d'intérêts.

Construite en 1608 sur d'anciens vestiges (comme beaucoup d'édifice religieux), elle est originale par son plan sans transept, ce qui en fait une église toute simple couverte d'ardoise. On peut apercevoir depuis l'extérieur des contreforts qui soutiennent les murs lui donnant une apparence fortifiée, ainsi qu'un clocher carré en ardoise se terminant en forme de pyramide. Ce dernier est relativement récent car il date de 1932.

Il se terminait auparavant par une flèche (voir carte postale de 1900).

L'église contient un autel en chêne datant du début du XVIIIe siècle, trois tableaux du début du XIXe siècle : "Sainte-Geneviève", "l'Adoration des bergers" et "Saint-Martin en évêque", un groupe sculpté du XVIe siècle "La charité de saint Martin" ainsi qu'un bâton de procession du XVIIIe siècle.

Il faut rendre hommage au Président Georges Pompidou qui finança en partie la restauration de l'église peu avant sa disparition.



Vous vous sentez une âme de poète, peut-être ou tout simplement la poésie vous séduit-elle ? Alors n'hésitez pas, la municipalité d'Orvilliers organise un concours de poésie sur le thème

« mon village, ma commune ».

Ce concours est ouvert à tous, sans aucune limite d'âge ! Tentez l'aventure et soyez publié dans le journal communal. Nous vous laissons libres dans le type de poème, sonnet par exemple qui se compose de deux strophes de quatre vers (quatrains) et de deux strophe de trois vers (tercets).

Nous recevons vos poèmes jusqu'au 4 janvier 2020.

Vous nous les transmettez dans une enveloppe déposée dans la boîte aux lettres de la mairie, en indiquant

« CONCOURS DE POESIE D'ORVILLIERS ».

Les membres du bureau feront une première analyse pour en conserver une dizaine et les soumettre à tous les élus. Le lauréat sera prévenu personnellement par Madame le maire et son poème publié dans le prochain journal, avec à la clé une surprise.

## Urbanisme

PERMIS DE CONSTRUIRE		Désignation
PC07847420M0002 M. et Mme MARGUET	Accordé le 18/09/2020	Construction abris alu piscine
DÉCLARATIONS PREALABLES		Désignation
M. CADOR	Accordé le 04/11/2020	Création clôture, portail, pose buse
HURLEVENT- ORVILLIERS	Accordé le 21/11/2020	Piscine hors sol

## Dernières nouvelles

### État civil

Bienvenue aux petits Orvillierois(es) en cette année 2020 et félicitations aux heureux parents.

Olivia HOURSON	10 octobre
Henri LAMBERT	16 octobre
Jules LAMBERT	16 octobre

## À votre agenda

Jeudi 15 décembre 2020

### Conseil communautaire

À 17h30



Mardi 18 décembre 2020

### Conseil Municipal

À 18h30 en mairie



#### Contact

Place Georges Pompidou,  
78910 Orvilliers  
mairieorvilliers@wanadoo.fr  
Tel : 01 34 87 64 21

#### La mairie vous accueille les :

Lundi: 15h - 17h30  
Mardi: 16h30 - 18h30  
Mercredi: 9h - 12h  
Vendredi: 16h - 19h15  
Le premier samedi du mois : 9h - 12h

#### Contact avec les élus

Madame le maire et les élus peuvent vous recevoir sur rendez-vous. Une réponse vous parviendra sous 48 heures si celle-ci ne demande pas une recherche trop approfondie.